



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS CONVOCATIONS

PARIS, LE 26 JANVIER 2021

Mathieu LOREE (VALENCE ROMANS DROME RUGBY)

Provence Rugby / Valence Romans Drome Rugby du 22 janvier 2021 (J17 PRO D2)

Carton rouge

A l'occasion de la rencontre Provence Rugby / Valence Romans Drôme Rugby, M. Mathieu LOREE a été définitivement exclu par l'arbitre.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Mathieu LOREE est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 3 février 2021.

M. Mathieu LOREE est suspendu dans l'attente de cette audience.

Frederico Nicolas SANCHEZ (STADE FRANCAIS PARIS)

RC Toulonnais / Stade Français Paris du 24 janvier 2021 (J19 TOP 14)

Carton rouge

A l'occasion de la rencontre RC Toulonnais / Stade Français Paris, M. Frederico Nicolas SANCHEZ a été définitivement exclu par l'arbitre.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Frederico Nicolas Sanchez est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 3 février 2021.

M. Frederico Nicolas est suspendu dans l'attente de cette audience.

Fabien SANCONNIE (RACING 92)

Racing 92 / Union Bordeaux-Bègles du 23 janvier 2021 (J19 TOP 14)

Citation

A la suite de la rencontre Racing 92 / Union Bordeaux-Bègles, le commissaire à la citation désigné sur cette rencontre a cité le comportement de M. Fabien SANCONNIE pour une action ayant eu lieu à la 63^{ème} minute du match.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Fabien SANCONNIE est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 3 février 2021.

M. Fabien SANCONNIE n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

Paula Mark NGAUAMO (CASTRES OLYMPIQUE)

ASM Clermont Auvergne / Castres Olympique du 23 janvier 2021 (J19 TOP 14)

Citation

A la suite de la rencontre Racing 92 / Union Bordeaux-Bègles, le commissaire à la citation désigné sur cette rencontre a cité le comportement de M. Paula Mark NGAUAMO pour une action ayant eu lieu à la 24^{ème} minute du match.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Paula Mark NGAUAMO est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 3 février 2021.

M. Paula Mark NGAUAMO n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

CONTACT PRESSE

Thibault Brugeron - thibault.brugeron@lnr.fr - 01 55 07 87 51